

**Logements de fonctions ó rectification des superficies**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 37*

**LE DIX-SEPT DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 10 décembre 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n°1 à la question n°67), M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (de la question n°7 à la question n°68), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent (de la question n°27 à la question n°68), Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°45 à la question n°68), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°17 à la question n°68), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard.

**Sont absents et excusés** : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (pour la question n°68), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta (de la question n°1 à la question n°6), Mme CLAPISSON Paquita, M. BUSSY Florent ( de la question n°1 à la question n°26), Mme QUESNEL Alice, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°1 à la question n°44), M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°16).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LANGLOIS Nicolas, Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. JUMEL Sébastien (pour la question n° 68), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LEFEBVRE François, Mme CLAPISSON Paquita à M. PAJOT Mickaël, M. BUSSY Florent à Mme LETEISSIER Véronique (de la question n°1 à la question n°26), Mme QUESNEL Alice à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme ANGER Elodie

**Rapporteur : Lucien Lecanu, Adjoint au Maire,**

La délibération n° 8 du 2 Juillet 2015 fixe la liste des emplois donnant accès à une concession par nécessité absolue de service et les bases du calcul du montant mensuel des charges accessoires à payer par les bénéficiaires.

Le montant de ces charges dépend de la composition de la cellule familiale des bénéficiaires et de la superficie desdits logements.

Vu :

- le code général de la propriété des personnes publiques,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, notamment son article 21,
- le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,
- le décret n° 2013-651 du 19 juillet 2013 modifiant le décret 2012-752 du 9 mai 2012,
- la délibération n° 8 du 2 juillet 2015 relative à l'application de la réforme instituée par décret n° 2012-752 portant sur les logements de fonction

Considérant :

- qu'il convient de rectifier la superficie des logements concernés,
- l'avis de la commission n° 1 du 08 décembre 2015

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

**- décide de prendre en compte les éléments ci-dessous pour le calcul du forfait des charges dues par les agents :**

<b>Libellé de l'emploi</b>	<b>Adresse du logement</b>	<b>Superficie</b>	<b>Type</b>
Hôtesse gardienne de Résidence pour Personnes Âgées (R.P.A)	R.P.A Lemeunier Rue du 74ème RI - 76200 Dieppe	67 m <sup>2</sup>	3
	R.P.A Marcel Paul 9, Grande Rue du Pollet - 76200 Dieppe	72 m <sup>2</sup>	3
	R.P.A Beau Site 3,Rue Jean Puech - 76370 Neuville-lès-Dieppe	67 m <sup>2</sup>	3
	R.P.A Beau Soleil Rue Gaston Hamon - 76370 Neuville-lès-Dieppe	58 m <sup>2</sup>	3
Gardien de cimetière	Cimetière de Neuville 13, Rue des Martyrs de la Résistance - 76370 Neuville-lès-Dieppe	46 m <sup>2</sup>	3
	Cimetière de Janval 60, Rue Montigny - 76200 Dieppe	60 m <sup>2</sup>	3

	Cimetière du Pollet Rue Pasteur - 76370 Neuville-lès-Dieppe	66 m <sup>2</sup>	4
Gardien d'école	École Jules Ferry Avenue Jean Jaurès - 76200 Dieppe	106 m <sup>2</sup>	6
	École Maternelle Langevin Rue Jean Féron - 76370 Neuville-lès- Dieppe	78 m <sup>2</sup>	3
	6, Résidence Sonia Delaunay Allée des Ormes - 76200 Dieppe	75 m <sup>2</sup>	3 (bis)
	École Broglie Rue Alexandre Legros - 76200 Dieppe	74 m <sup>2</sup>	4
Gardien du Centre « Les Roches »	Centre « Les Roches » 73, Avenue Gambetta - 76200 Dieppe	75 m <sup>2</sup>	5
Gardien d'installations sportives	4, Rue Pierre de Coubertin - 76370 Neuville-lès-Dieppe	75 m <sup>2</sup>	3
Gardien de la Maison de quartier Jacques Prévert	Maison Jacques Prévert Rue Léon Roger - 76200 Dieppe	89 m <sup>2</sup>	4
Gardien du Pôle « La Fontaine »	N° 7 immeuble « La Fontaine » - 76200 Dieppe	57 m <sup>2</sup>	3
Gardien Hôtel de Ville	Hôtel de Ville parc Jehan Ango - 76200 Dieppe	74 m <sup>2</sup>	3

**- autorise Monsieur le Maire à prendre les arrêtés individuels portant attribution des concessions de logement par nécessité absolue de service**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL**



**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------